

Les débats contemporains sur le droit international révèlent de fortes divergences de vues entre juristes européens et américains. A quoi tiennent de telles oppositions ? En quoi la lecture du droit international aux États-Unis est-elle différente de celle proposée en Europe ? C'est à ces questions qu'entend répondre la présente étude. L'objet est de montrer qu'il existe une approche proprement américaine de la discipline, dont les origines remontent à la fin du XVIIIe siècle. L'analyse des méthodes et des points de vue développés par les membres de la doctrine américaine depuis cette époque montre leur intérêt profond pour l'étude des aspects concrets du droit international et de ses rapports avec la prise de décision politique. Fondée sur le réalisme, cette approche conduit la plupart d'entre eux à faire une lecture instrumentale du droit international. En insistant sur la flexibilité des normes juridiques, en utilisant des méthodes d'analyse issues de la science politique ou de l'économie et en privilégiant le rapprochement entre les ordres juridiques interne et international, les juristes américains relativisent alors l'image du droit international comme une science autonome.

*Contemporary debates about international law disclose profound divergences between European and American scholars. What are the reasons of such oppositions ? What are the characteristics of the American vision of international law as compared to the European one ? The present study aims to answer these questions. The purpose is to show the existence of a specific approach of international law in the United States, which goes back to the eighteenth century. The analysis of the methods and points of view developed by American scholars reveals that they are mostly interested in the concrete aspects of international law and in its relationships with political decisions. This approach, based on realism, leads to an instrumental vision of international law by most of them. The image of international law as an autonomous science is thus blurred by the American lawyers' insistence on norms flexibility, by the use of methods coming from political science and economics and by the association of domestic and international law.*

**APPROCHE AMERICAINE DU DROIT INTERNATIONAL**

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur [editions-pedone@wanadoo.fr](mailto:editions-pedone@wanadoo.fr) - 54 € l'ouvrage - 62 € par la poste. Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
- Carte Visa
- Règlement sur facture

N°...../...../...../.....Cryptogramme .....

Date de validité..... Signature :

Référence : ISBN 978-2-233-00619-6

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....